



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

Communiqué de presse

Harmonisation scolaire romande

La commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande démarre ses travaux

Neuchâtel – le 25 janvier 2010. Le Parlement jurassien a accueilli le 22 janvier dernier la séance inaugurale de la commission interparlementaire, instituée par la Convention scolaire romande. 49 député-e-s des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud se sont réuni-e-s à Delémont, en la présence de la Présidente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Mme Elisabeth Baume-Schneider, Ministre de la formation de la culture et des sports du canton du Jura.

Cette première rencontre a permis aux parlementaires de prendre connaissance des activités de la CIIP, notamment en lien avec la Convention scolaire, et d'organiser leur travail à venir.

Clé de voûte de l'harmonisation scolaire en cours en Suisse romande, la Convention scolaire romande (CSR) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009, en même temps que le Concordat [HarmoS](#). Elle est soumise à un contrôle parlementaire, en vertu de la « [Convention des conventions](#) » (art. 5) qui détermine les modalités selon lesquelles les parlements cantonaux sont impliqués dans les conventions intercantionales.

A cet effet, une commission interparlementaire a été créée. Elle est composée de sept député-e-s par canton partie à la CSR (*voir liste en annexe*).

Missions de la commission interparlementaire

Elle a pour principale fonction de préavisier le rapport annuel de la CIIP, le budget et les comptes qui y sont liés. Ce rapport sur les activités de la CIIP est ensuite transmis aux parlements cantonaux. La commission peut aussi faire toute remarque ou proposition relative à l'application de la CSR. Elle se réunira deux fois par an (au minimum).

Première séance à Delémont

La séance inaugurale de cette nouvelle commission interparlementaire s'est tenue le 22 janvier 2010 au parlement du canton de la présidente de la CIIP, Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider, Cheffe du Département de la formation, de la culture et des sports de la République et canton du Jura.

Accueillies par M. Michel Juillard, président du Parlement jurassien, les délégations se sont successivement présentées. La commission a ensuite élu son bureau avec M. Yves Fournier (VS), président, Mme Anne Baehler Bech (VD), vice-présidente, M. Pierre Amstutz (BE), M. André Ackermann (FR), M. Antoine Barde (GE), M. Paul Froidevaux (JU) et M. Tony Perrin (NE).

Dans son allocution, Mme Baume-Schneider a souligné l'importance de la création de la commission interparlementaire et s'est réjouie des futurs débats qui s'y tiendront, dans un climat de confiance et de respect mutuel des rôles de chacun. Evoquant la récente entrée en vigueur de la CSR, elle a insisté sur la sensibilité et l'importance du passage des idées aux actes, des dispositions légales à leur concrétisation dans les écoles et auprès des enseignant-e-s. La Conseillère d'Etat a aussi souligné les rôles majeurs de l'école, dont celui de la transmission des savoirs, et le respect de certaines spécificités cantonales ou de la liberté pédagogique, conditions nécessaires à la réussite de la CSR. L'harmonisation scolaire doit tendre à une émulation pour l'école romande ; en aucun cas, elle ne redoute un « nivellement vers le bas ».

Le secrétaire général de la CIIP, M. Christian Berger, a ensuite présenté un historique de l'institution CIIP. Il a mis en évidence la longue culture de collaboration entre les cantons latins, ce qui constitue un avantage dans la perspective de la mise en œuvre de l'Accord suisse *HarmoS*. Cela explique pourquoi les cantons romands ont pu envisager un accord romand plus large et ambitieux qu'*HarmoS*. Enfin, la commission a pris connaissance des nombreux défis qui l'attendent (ex. le Plan d'études romand, les moyens d'enseignement ou encore la formation initiale et continue des enseignant-e-s).

Durant la phase des questions, les commissaires ont marqué de manière très explicite leur intérêt pour ce qui touche à la CSR et au monde de l'école. Les échanges ont notamment porté sur l'état d'esprit dans lequel les cantons abordent cette nouvelle phase de coordination et d'harmonisation scolaire, le rôle de la commission et l'influence qu'elle aura (ou n'aura pas) sur le cours des activités de la CIIP - donc son périmètre d'application. Enfin, la formation des enseignant-e-s, l'apprentissage des langues ou les méthodes et les moyens d'enseignement ont été évoqués.

La prochaine rencontre aura lieu le 14 juin 2010.

Contacts : Mme [Elisabeth Baume-Schneider](#), présidente de la CIIP ; tél. +41 32 420 54 03.
M. [Christian Berger](#), secrétaire général de la CIIP ; tél. + 41 79 358 39 13.

Annexes : [Convention scolaire romande](#)
[Liste des membres](#) de la commission interparlementaire.